

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	HERVIEU Christophe	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	061Z1090	<i>Herivieu Christophe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SAS ELFRA 24 Rue Charles de Gaulle 61190 - TOUROUVRE AU PERCHE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S061Z086	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	16/01/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	<i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
Bonne méthodologie du contrôleur. Revoir la méthodologie IT8.			
DECISION :	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	16/01/2028

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HERVIEU Christophe



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : 8536-TQ-61 Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 14/01/2004 N° PV : 26000383

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25000044	26/09/2025	RAS
25000053	30/09/2025	RAS
25000078	06/10/2025	RAS
25000079	07/10/2025	RAS
25000089	13/10/2025	RAS
25000154	31/10/2025	RAS
25000187	13/11/2025	RAS
25000209	20/11/2025	RAS
25000228	26/11/2025	RAS
26000362	13/01/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HERVIEU Christophe



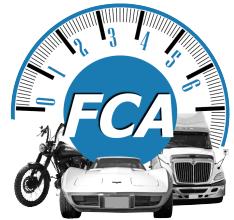
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HERVIEU Christophe



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

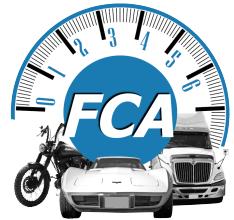
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HERVIEU Christophe



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.